LE CRITÈRE DE CORRIGIBILITÉ *ET LA MODÉLISATION DE LA LANGUE*

Laura CÎȚU
Universitatea din Pitești

Résumé : *Cette étude décrit un principe épistémologique de la linguistique moderne, - la corrigibilité - et son rôle fondamental dans les démarches visant une modélisation de la langue. Ce principe est mis en relation avec l'énoncé agrammatical, dont nous allons préciser les caractéristiques et le mode de fonctionnement. La façon dont les propriétés de la langue peuvent être saisies, formulées ensuite comme règles et systématisées dans des modèles descriptifs et explicatifs, - les grammaires – constitue la charpente de notre exposé. Une typologie des énoncés astérisqués vient compléter notre analyse comme preuve de la valeur heuristique de la corrigibilité dans la langue.*
Mots-clés: *corrigibilité, modélisation de la langue, règle*

1. Le critère de réfutabilité. La réfutabilité ou *falsiabilité* – troisième critère d'une science galiléenne, à côté de la *littéralisation* et de la *formalisation*[1]- est un des critères essentiels de la science du langage, préfiguré déjà, même s'il n'était pas encore étiqueté selon la terminologie actuelle, dans l'épistémologie saussurienne (cf. S. Bouquet : 1997, p.117 et les suiv.). Puisque, selon Saussure, la *conscience* ou l'*impression* ou encore le *sentiment des sujets parlants* est le seul fondement sur lequel peut être conçu l'objet linguistique, c'est donc au niveau de l'esprit que jouera le critère de réfutabilité. La réalité linguistique est représentée par les faits qui se passent dans la conscience des sujets parlants. L'entité de la langue apparaît chez le Genevois comme l'ensemble des sujets parlants, et le sujet parlant est le garant de la réfutabilité.

En accordant un tel rôle à la conscience du sujet parlant, Saussure anticipe et définit le principe épistémologique clé de la linguistique du XX^{e} siècle, appelé *jugement d'acceptabilité* ou *jugement de grammaticalité*. Bouquet (op.cit.) note à cet égard : «… c'est en effet, on le sait, sur la conscience linguistique du « locuteur natif », autrement dit sur l'utilisation cruciale de l'énoncé dit *agrammatical* (…) que se fonde la falsification des théories dans la grammaire contemporaine » (p.119).

Le linguiste raisonne dans ses analyses comme tout sujet parlant. Sa méthode consiste à observer et à considérer comme réel ce que la conscience de la langue reconnaît, ratifie, et comme irréel ce qu'elle ne reconnaît pas. Par cette méthode, l'observation intérieure est rectifiée par l'observation de tous. Cela implique le droit du théoricien linguiste de se prononcer sur l'acceptabilité d'un énoncé comme tout autre sujet parlant, sans que les enquêtes et le critère statistique soient indispensables pour que ses jugements soient valides.

J.C. Milner (1989) affirme qu'une proposition réfutable en linguistique est «… une proposition telle que l'on peut construire *a priori* une conjonction finie de jugements de grammaticalité qui la réfuteraient. » (p. 51). Puisque dans une théorie construite, entre les jugements de grammaticalité et les exemples qui les actualisent il y a une correspondance biunivoque, la définition ci-dessus s'affine sous la forme « … une proposition réfutable en

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

linguistique est une proposition telle qu'une série finie d'exemples la réfuterait si de fait ces exemples étaient attestés. »[2] (ib.).

De ce point de vue, Milner définit l'exemple comme « … une instance minimale de réfutation : disons : un atome de réfutation, répondant à la partie minimale de réfutabilité dans les propositions. » (ib., p. 115). Milner note encore : « Pour établir qu'une proposition réfutable P de la théorie n'est pas réfutée, il convient de construire *a priori* le type de donnée qui constituerait un contre-exemple pour la proposition P. Si la proposition P affirme que tel type de donnée est possible, alors le contre-exemple serait que ce type de donnée fût impossible ; si la proposition P affirme que tel type de donnée est impossible, le contre-exemple serait que ce type de donnée fût au contraire possible. *On comprend aisément pourquoi l'usage explicite des astérisques se révèle précieux* [n.s.], soit dans un sens soit dans un autre. » (ib., pp. 115-116).

L'exemple et le contre-exemple établissent ainsi une relation d'opposition et c'est cette opposition qui fonctionne comme test et non pas chacun de ses termes pris isolément. C'est pourquoi le raisonnement dans la théorie linguistique moderne s'appuie sur des batteries d'exemples contrastés appelées *paradigmes*.

La technique des batteries d'exemples a été étendue dans les grammaires, incluant aussi bien des exemples construits que des exemples littéraires ou attestés dans l'usage. Ainsi pourra-t-on proposer au jugement de grammaticalité des batteries d'exemples telles les suivantes, où la déviance est située au niveau des divers composants de la grammaire :

(1) *Vous pensâtes même ne pas me trouver, qui eût été une bonne chose* (Mme de Sévigné)
(2) *J'ai été l'as de cœur avec raison, me semble* (Molière)
(3) *J'ai laissé mon sweat-shirt au parking.*
(4) *J'ai slouché dans le lointain le choum du police-secours des familles.*
(5) *Je pas aller docteur.*
(6) *Je ne vais pas chez le docteur.*
(7) *J'vais pas chez l'toubib.*
(8) *Où tu vas ?*
(9) *Où allez-vous ?*
(10) *Je me demande qu'est-ce qu'il lui prend.* etc

(M-N Gary-Prieur : 1985, pp. 58-59)

En soumettant à l'intuition du locuteur de tels exemples, le linguiste opère un *tri*, pour sélectionner les données qui peuvent bénéficier d'une analyse dans le cadre de la grammaire.

Diverses échelles de la grammaticalité peuvent ainsi être établies, avec des valeurs que le grammairien juge pertinentes pour l'objectif qu'il s'est fixé. Par exemple, on peut situer les exemples d'un ensemble proposé selon quatre valeurs : phrase *bien formée*, *interprétable*, « *banale* », *acceptable*,[3] etc. La méthode consiste non pas à situer chacune des séquences dans la case correspondante, mais à appliquer les valeurs précitées à chaque énoncé, de manière qu'un énoncé pourra, par exemple, être classé comme 'mal formée, 'interprétable', 'banal' et 'inacceptable'. On n'entre pas dans les détails de l'acception que chacune de ces valeurs acquiert dans divers cadres donnés, ce qui nous intéresse porte sur

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

deux aspects : les jugements de grammaticalité s'exercent en fonction du cadre théorique fixé (ou du but pédagogique poursuivi) ; la méthode des tests de ce type est largement opératoire dans le cadre de la grammaire.

2. Le critère de corrigibilité. Le pôle symétrique de la *réfutabilité* est représenté par la *corrigibilité*, les deux coordonnées définissant par une relation de complémentarité la grammaticalité. La corrigibilité est un critère qui fonctionne comme le meilleur indice de l'inacceptabilité grammaticale (cf. Lyons : 1980, pp. 17 et les suiv.). D'après ce critère, un énoncé agrammatical est un énoncé qu'un locuteur natif est non seulement en mesure de reconnaître comme inacceptable, mais aussi de corriger. Par exemple :

**Il dort les ouvriers*

est un énoncé franchement agrammatical. Il suffit d'une opération d'adjonction d'un élément pour que le degré d'agrammaticalité diminue :

?*Il dort parfois des ouvriers*,

alors que l'ajout d'éléments supplémentaires rend la phrase complètement grammaticale :

Il dort parfois des ouvriers chez mon cousin.

La corrigibilité n'est cependant qu'un indice tant que le jugement est porté par tout locuteur natif, car il se peut très bien que celui-ci base son jugement d'inacceptabilité et sa procédure de correction sur quelque règle normative qu'il aura apprise à l'école. Au contraire, il devient critère définitoire si ce jugement est porté par le linguiste dans le cadre de sa théorie, comme suite à l'introspection. D'autre part, sa portée reste fonctionnelle même quand ce sont les locuteurs non avertis qui sont interrogés, à condition que le linguiste opère ultérieurement un tri pour distinguer les jugements normatifs des jugements grammaticaux.

La corrigibilité en soi peut ne n'être ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante de l'agrammaticalité, quand elle ne permet pas de définir comme agrammaticales toutes les suites de formes de mots, telle que *Entré rompu a ai être je à* (les « tas de mots » de N. Ruwet :1982), que l'on cite parfois en tant qu'exemples dans la littérature générativiste. Mais l'apport scientifique que le recours à de telles suites offre étant négligeable, le caractère opérationnel du critère de corrigibilité dans la définition de l'agrammaticalité n'en est pas affecté. De telles suites ne sauraient pas trouver de place dans la grammaire.

Un énoncé est alors dit agrammatical si et seulement si les phénomènes en fonction desquels il est réfutable relèvent de la grammaire et qu'il soit possible d'en rendre compte par des règles énonçables.

On peut constater que, dans cette optique, la frontière entre la grammaticalité et tout autre forme d'acceptabilité est placée là où les grammaires traditionnelles l'avaient tracée, et avec elles, la grammaire scientifique.

2.3. Caractéristiques du concept d'*agrammaticalité.* On peut distinguer plusieurs niveaux auxquels on peut définir un *concept*, dont Rastier (1991) cite trois : niveau conceptuel, langagier et linguistique. Situé à ce dernier niveau, un concept se définit ainsi : « Un concept est un sémème construit, dont la définition est stabilisée par les normes d'une discipline, de telle façon que ses occurrences soient identiques à son type. » (p. 126).

L'*agrammaticalité* se définit ainsi selon deux axes : l'axe **conceptuel** et l'axe **méthodologique**. Selon le premier, il s'agit d'un *produit* linguistique construit contre

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

une/des règles de la langue, que la théorie grammaticale prend en calcul afin de pouvoir le dissocier de son symétrique, le produit construit selon la/les règles et appartenant par ceci à la langue qu'il faut décrire. En fonction de l'axe méthodologique, il se rapporte à un processus délibérément mis en œuvre par le linguiste, une opération pratiquée pour ses vertus heuristiques. C'est aussi une *propriété négative* dont on investit systématiquement un énoncé afin d'en dégager les propriétés positives. En tant que méthode de la linguistique moderne, elle a été adoptée dans tous les types d'approches de la langue, mais elle s'avère particulièrement opératoire par rapport à la structuration de la grammaire d'une langue. On peut ainsi dégager les caractéristiques suivantes du concept d'*agrammaticalité* :

- le niveau maximal à l'intérieur duquel le concept fonctionne c'est l'unité de la *phrase* ;
- c'est une propriété oppositive de la phrase, à l'autre pôle se situant toujours la grammaticalité. Le passage s'opère à l'aide d'une opération de *corrigibilité* ;
- la séquence agrammaticale est obtenue par une opération de falsification appelée *agrammaticalisation* ;
- elle fait partie de l'appareil conceptuel de la *grammaire* ;
- elle détermine la forme particulière que prend cette grammaire.

3. Typologie des énoncés agrammaticaux. Le caractère opérationnel du concept d'agrammaticalité peut être mis en évidence de façon illustrative à l'aide d'une typologie des énoncés concernés. Nous prendrons ainsi en considération deux types de critères à base desquels on pourrait établir une typologie des énoncés agrammaticaux :

a) Du point de vue du rapport que la séquence agrammaticale entretient avec la grammaire en tant que modèle descriptif d'une langue, on distinguera des classes en fonction des composantes ou des strates de la grammaire. Il y aurait ainsi des classes de séquences fonctionnant aux niveaux morphologique, morphosyntaxique, sémantique et, pour certains cas, pragmatique. A l'intérieur de chacune de ces classes, on peut établir des sous-classes, en fonction des types de règles transgressées au niveau de la même strate de la grammaire. La distinction entre les composantes de la grammaire fonctionne, malheureusement, très bien au niveau théorique et beaucoup moins dans la réalité de l'énoncé. Car, situer une règle transgressée dans un énoncé agrammatical au niveau de l'une ou l'autre de ces composantes de la grammaire revient à se situer d'abord dans un certain modèle grammatical, et à essayer ensuite de dissocier de façon nette 'forme' et 'sens' qui se trouvent représentés dans la séquence respective.

b) Un autre point de vue qui nous semble pertinent pour inventorier et classer les énoncés agrammaticaux est en rapport avec l'axe des critères de réfutabilité et de corrigibilité, auxquels nous faisons référence ci-dessus. Ce dernier critère permet de transcender la multitude de modèles et théories ayant recours à la séquence agrammaticale, tout en rendant compte du fonctionnement de celle-ci. Il et s'avère ainsi plus fonctionnel dans l'organisation des énoncés astérisqués. Pour systématiser un corpus d'exemples agrammaticaux, nous proposons de prendre en calcul les principales opérations susceptibles d'intervenir dans le rétablissement de la grammaticalité d'un énoncé agrammatical : la *suppression*, l'*adjonction*, la *permutation*, le *remplacement*, et le *déplacement*[4] d'éléments à l'intérieur de la séquence.[5]

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

Nous récupérons aussi dans cette typologie ce que l'on continue de désigner comme « fautes » de langue et qui, à la lumière des analyses basées sur des critères proprement linguistiques[6] n'en sont pas vraiment, relevant plutôt du 'français non standard'. Nous précisons cependant que nous n'entendons pas les situer parmi les séquences agrammaticales. Nous rappelons que, si 'agrammaticalité' peut être étendu au-delà des limites initiales que lui avaient fixées le programme générativiste, une distinction assez claire, de nature épistémologique, se maintient entre les phrases agrammaticales et les phrases incorrectes, sans que des rapports entre les deux types de phrases soient complètement exclus. A la différence des types distingués antérieurement, le propre de tous ces exemples groupés sous le nom de 'faute' est leur attestation dans l'usage. Les données de langue présentes dans l'usage et qui sont répudiées par les grammaires normatives sans justification de nature exclusivement linguistique ne sauraient pas être exclues de la grammaire. Or, pour opérer ce tri, les résultats fournis par les approches de la sociolinguistique (obtenus notamment par des méthodes statistiques et des enquêtes) sont essentiels.

Tous les énoncés mal formés que nous incluons dans cette typologie[7], attestés dans des travaux de linguistes, respectivement (le dernier type) chez des locuteurs ordinaires, sont censés révéler des contraintes qui seront prévues dans la grammaire. Leur fonction est de montrer la présence ou l'absence d'une propriété syntactico-sémantique. Un cas à part est représenté par les énoncés non astérisqués du Type 5, nécessitant une description dans la grammaire qui prendra en considération le point de vue normatif. En leur appliquant des critères linguistiques d'analyse, il sera prouvé que ces produits sont conformes aux règles grammaticales.

TYPE 1 – Opération de suppression

- **le ce livre → le / ce livre*
- *Il boit et cela de l'alcool → Il boit de l'alcool.*
- **Il n'aime pas prêter et cela quoi que ce soit → Il n'aime pas prêter quoi que ce soit.*
- **Pierre est semblable et Léon est semblable → Pierre et Léon sont semblables.*

TYPE 2 - Opération d'adjonction

- **Quelle as-tu choisie ? → Quelle cravate as-tu choisie ?*
- **Pierre reviendra l'année → Pierre reviendra l'année prochaine.*
- **Un délégué des étudiants a soulevé → Un délégué des étudiants a soulevé le problème des modalités d'examens.*
- **Le commissariat est situé → Le commissariat est situé en face d'un grand magasin de fleurs.*

TYPE 3 - Opération de permutation

- **Je n'ai personne vu → Je n'ai vu personne.*

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

- ** Le poste répare l'électricien → L'électricien répare le poste.*
- **De qui t'intéresses-tu à la fille ?→ Tu t'intéresses à la fille de qui ?*
- **Le nez qui coule, je l'ai → J'ai le nez qui coule.*

TYPE 4 - Opération de remplacement

a. Remplacement de lexème(s) (i.e. restrictions sélectionnelles) **ou syntagme lexical**

- **La rivière court un cent mètres → L'athlète court un cent mètres.*
- **Jean affirme à Pierre de venir → Jean suggère à Pierre de venir.*
- **J'ai montré la petite fille à l'image → J'ai montré la petite fille à mon copain.*
- **A quand vient Paul ? → A quand remonte la mort ?*

b. Remplacement de morphème, catégorie, classe de la grammaire

- **Vous faisez → Vous faites ;*
- **La mort remonta à quatre jours → La mort remonte à quatre jours.*
- **Louis XIV eut le nez aquilin → Louis XIV avait le nez aquilin.*
- **La politique est giscardienne → La politique de Giscard d'Estaing.*
- **Je crois rêver ou rien → Je crois tout ou rien.*
- **Elle a dit que zut → Elle a dit : zut !*

TYPE 5 « Fautes » de langue

- *De qui que tu aimes la fille ? → Tu aimes la fille de qui ?*
- *Je m'en rappelle.. → Je me le rappelle.*
- *Malgré qu'il pleuvait → Bien qu'il ait plu.*
- *S'avérer faux - pléonasme.*

Nous admettons que cette typologie qui repose sur les opérations essentielles pratiquées dans les démarches linguistiques visant une modélisation de la langue n'épuise pas toutes les possibilités offertes par une étude du potentiel heuristique des énoncés agrammaticaux. Les opérations complexes, tel que l'*enchâssement*, peuvent y contribuer aussi de façon majeure. Nous nous contentons par ce travail de mettre en évidence le fait que c'est un principe linguistique fondamental qui est mis en jeu dans toutes les démarches qui visent une modélisation de la langue à l'aide du recours aux énoncés agrammaticaux, la *corrigibilité.*

Notes

1. La littéralisation exprime la capacité qu'a une langue de rendre, à l'aide de l'écriture, la forme de ses mots. Le critère de formalisation, rajouté au précédent, pourrait être défini comme le critère global qui permet la mathématisation de l'empirique.

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)

2. 'Attesté' ne doit pas être pris dans le sans commun de « prononcé effectivement dans telle ou telle circonstance ». Un exemple attesté peut l'être de par le simple fait qu'il est donné comme tel par le linguiste dans le cadre de son discours théorique.
3. On remarque l'absence de la valeur « agrammatical ». L'exercice proposé sert à des objectifs plutôt pédagogiques, ainsi a-t-on a jugé non nécessaire cette valeur.
4. L'établissement des opérations de corrigibilité constitue en fait la démarche inverse des tests classiques pratiqués par la théorie linguistique : test d'omission, test d'insertion, test de remplacement, test de déplacement, test de l'interrogation, de la négation, etc. Le 'déplacement', le 'remplacement', l'insertion', la 'passivisation', etc. sont aussi des transformations postulées dans la grammaire générative-transformationnelle.
5. Nous ne prendrons pas en calcul les « tas de mots », invoqués parfois dans les théorisations linguistiques mais sans une contribution réelle aussi bien à l'étude de la langue qu'à l'épistémologie linguistique. En plus, ils ne sont pas des énoncés agrammaticaux justement parce qu'ils ne répondent pas au critère de corrigibilité. Même s'il arrive que le rétablissement de la grammaticalité d'une phrase suppose plus d'une opération (conjonction d'opérations), les 'tas de mots' multiplie le nombre de corrections nécessaires si bien qu'ils perdent tout pouvoir explicatif. Aucune règle de langue ne peut être mise en évidence par leur intermédiaire.
6. C'est l'unique critère en vertu duquel on rejette, à l'aide de l'astérisque, certaines productions groupées dans cette classe des 'fautes' de langue. Rappelons que les autres critères invoqués dans les ouvrages du type *Dites … ne dites pas* pour condamner des formes entérinées dans l'usage sont : le critère de l'unification, les raisons pédagogiques, la logique, le critère historique et le critère esthétique.
7. Nous ne fournissons, faute d'espace, que quelques exemples illustrant chaque type. Les mêmes contraintes nous obligent de renoncer à un minimum de commentaire associé à chaque exemple. Le lecteur est ainsi provoqué à découvrir la propriété spécifique de langue que chaque exemple met en discussion.

Bibliographie

Bouquet, S., *Introduction à la lecture de Saussure*, Bibliothèque scientifique Payot, Paris, 1997
Gary-Prieur, M.-N., *De la grammaire à la linguistique – l'étude de la phrase*, Armand Colin, Paris, 1985
Lyons, J., *Sémantique linguistique*, Librairie Larousse, Paris, 1980
Milner, J.Cl., *Introduction à une science du langage*, Editions du Seuil, Paris, 1989
Rastier, F., *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, Paris, 1991
Ruwet, N., *Grammaire des insultes et autres études*, Editions du Seuil, Paris, 1982.

BDD-A5494 © 2006 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 05:35:27 UTC)